

Département de la Loire

Commune de SAINT-MICHEL

SUR RHONE

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

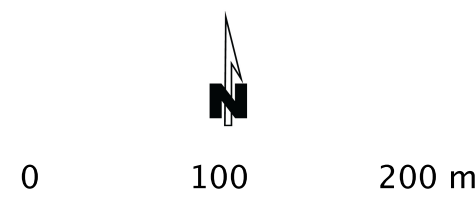
Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/4000

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com



Zonage

Zones urbaines

- Zone de centre-bourg
- Zone d'équipement du centre-bourg
- Zone d'extension urbaine pavillonnaire autour du Bourg
- Zone correspondant aux hameaux patrimoniaux
- Zone de développement pavillonnaire éloigné du centre-bourg
- Zone urbaine de la plaine
- Zone d'activités «Les Bretteaux»

Zones naturelles et forestières

- Zone naturelle et forestière
- Zone naturelle protégée (Cotière)
- Zone naturelle sensible
- Zone naturelle sensible de corridor écologique concernée par un site N2000

Zones à urbaniser

- Zone d'urbanisation future «ouverte» de la Croix du Plâtre
- Zone de jardin dans le cadre de la zone d'urbanisation de la Croix du Plâtre
- Zone d'urbanisation future «ouverte» de la Faverge

Zones agricoles

- Zone agricole
- Zone agricole habitée
- Zone agricole protégée paysagèrement
- Zone agricole sensible (SIP)
- Zone agricole protégée paysagèrement et sensible d'un point de vue environnementale

Zone naturelle de loisirs

- Zone naturelle de loisirs où les habitations légères de loisirs sont autorisées
- Zone naturelle de corridor écologique

Autres prescriptions/informations

- Emplacement réservé (L. 123-1-5 8 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L. 123-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (L. 123-1-5 16 du Code de l'Urbanisme)
- Cheminements piétons à conserver (L. 123-1 6 du Code de l'Urbanisme)
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L. 123-1-5 9 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de la continuité écologique de la trame verte et bleue (R. 123-11 i du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide
- Marges de recul le long des routes départementales (Rapport à titre informatif - Les distances réglementaires sont indiquées dans la pièce 5 - Règlement écrit)
- Portes d'agglomération

- Zone de bruit : condition d'isolement acoustique des bâtiments : Abords de la D1086 (100m) et Abords de la voie ferrée (300m)
- Voie ferrée
- Sièges d'exploitation agricole
- Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études
- Ruine

Éléments du paysage, de patrimoine à protéger (L. 123-1-5 7 du Code de l'Urbanisme) :

- Espaces boisés protégés
- Arbres isolés
- Haies
- Zones humides ponctuelles
- Cône de vue
- Patrimoine bâti remarquable
- Petit patrimoine
- Ilots patrimoniaux à protéger

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Nature de l'opération	Localisation	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Élargissement de voirie - Accès à la station de relevage	La Bourdonnerie - Chaumont	143	Commune
2	Accès voirie sur la zone de la Faverge	La Faverge	179	Commune
3	Liaison piétonne entre La Faverge et l'école et désenclavement de la parcelle 263 au Nord	La Faverge	232	Commune
4	Espace public et élément du patrimoine à implanter sur le secteur de La Croix du Plâtre	La croix du Plâtre	863	Commune
5	Élargissement de voirie	Brignolles	252	Commune
6	Création d'un cheminement piéton entre la Madone et le centre-bourg	Rue du Solon - Centre-bourg	184	Commune
7	Voie nouvelle de désenclavement	Rampot - Centre-bourg	732	Commune
8	Élargissement de voirie et sécurisation de la RD 34	RD 34	75	Département
9	Élargissement de voirie et sécurisation de la RD 34	RD 34	28	Département
10	Élargissement de voirie et sécurisation de la RD 34	RD 34	114	Département
11	Création de voirie (Croix Rouge "basse") pour permettre un accès pompiers	Croix Rouge	566	Commune
12	R.D. 1086 (déclassement pour passage sur voie ferrée)	RD 1086 - Colombar - Le Grand Val	3662	Département
13	Basin de rétention	Le Grand Val	4200	Commune
14	Création d'un emplacement pour déchets ménagers	Croix Rouge	20	Commune

